



## Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Grand Est

Avis DEP n° 2018 - 44		
<b>Avis direct</b> (expert délégué) <b>Date : 06/08/2018</b>	<b>Objet :</b> dépose de 9 nids d'Hirondelle de fenêtre ( <i>Delichon urbicum</i> ) présents sur la façade d'un immeuble sur la commune de Bayon (54)	<b>Avis :</b> favorable avec recommandation

### Contexte

La demande concerne la dépose de 9 nids d'Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicum*) présents sur la façade d'un immeuble en locatif situé 18 rue de la Mairie à Bayon (54).

Le propriétaire M. Jean CUNY, un particulier, souhaite remettre en état la façade de son immeuble et la dépose des nids est nécessaire pour la réalisation des travaux après le 15 septembre 2018.

Le pétitionnaire et l'entreprise qu'il a mandatée sont conseillés et assistés par la LPO.

La mesure compensatoire, à savoir la mise en place de 9 nids artificiels sera mise en œuvre à l'issue des travaux avant le retour des hirondelles.

Le contrôle et le suivi de cette mesure seront assurés par la LPO dept 54. Un bilan de l'opération sera transmis à la DREAL Grand Est et le suivi sera réalisé sur une durée d'un an.

### Question au CSRPN

Le projet de dépose des nids d'Hirondelle a-t-il un impact sur la population de l'espèce ?

### Supports de réflexion

- Cerfa n° 13 614\*01 en date du 24 juin 2018
- dossier de demande de dérogation en date du 29 juin 2018

### Analyse du CSRPN

Expert délégué : Bruno FAUVEL

Les opérations de démontage seront réalisées hors de la période de reproduction de l'espèce. Des nids artificiels seront installés au même endroit après les travaux de rénovation de la façade du bâtiment et avant le retour des hirondelles. Néanmoins comme aucun délai n'est prévu dans la demande, ce point fera l'objet d'une recommandation.

La Ligue pour la Protection des Oiseaux 54 accompagnera le chantier et un compte-rendu sera réalisé au bout d'un an.

### Avis du CSRPN

Favorable avec recommandation.

### Recommandation

Les nids artificiels de compensation seront installés pour le 15 mars 2019.

Bruno FAUVEL  
expert-délégué du CSRPN, vice-président de la  
commission dérogation espèces protégées